COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-064791-243

DATE : Le 6 octobre 2026

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : **Me VINCENT-MICHEL AUBÉ**, REGISTRAIRE (JA0858)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

MAÏS SOUFFLÉ BAD MONKEY INC.

Faillie

et

RICHTER INC.

Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

[1] **LA COUR**, saisie de la demande de libération de RICHTER INC., syndic des biens de la faillie;

[2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;

[3] **VU** les dispositions de l'article 41(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;

[4] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

PAR CES MOTIFS :

[5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la faillie.

Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, Registraire

/jc

JA 0858